

PROPRETÉ : ce qui va changer

Plus de passages dans toutes les rues, plus d'interventions de nettoyage... À partir de novembre, les moyens supplémentaires et l'organisation nouvelle mis en place par la Ville dans le cadre de son plan propreté vont contribuer à rendre Bezons plus propre.



Balayage manuel

Mégots, mouchoirs en papier, emballages en plastique... Le balayage manuel permet de collecter, grâce à une pince, les petits déchets jetés sur les trottoirs, les petits carrés de verdure et autres espaces non accessibles avec les machines. L'agent en charge de cette mission est également équipé d'un chariot à déchets.

Avant : 1 fois par semaine

À partir de novembre 2024 : tous les jours pour les secteurs très denses et tous les 2 jours pour les autres

Balayage mécanique

Cette opération s'effectue toujours en duo : un agent équipé d'un souffleur intervient sur le trottoir pour évacuer les petits déchets vers le caniveau, collectés ensuite par la balayeuse que conduit le second agent sur la voirie.

Avant : 1 fois par semaine uniquement sur les grands axes

À partir de novembre 2024 : 1 fois par semaine sur toute la ville



Ramassage des sacs poubelles

Cette mission continuera d'être assurée par l'équipe municipale de la propreté du lundi au vendredi et par le prestataire le samedi. Elle consiste à collecter les sacs de déchets issus des corbeilles de l'ensemble de la ville.

Rythme inchangé : 1 fois par jour ou 1 fois tous les 2 jours



Lavage mécanique

Le lavage mécanique est réalisé après le passage de la balayeuse mécanique, comme il est d'usage de passer le balai ou l'aspirateur avant de passer la serpillière. Un agent conduit la laveuse dotée de jets d'eau tandis que son binôme est sur le trottoir muni d'un karcher. Cette opération permet un nettoyage complet autant des trottoirs que de la voirie. Ce service sera totalement nouveau à Bezons dès novembre.

Avant : service inexistant

À partir de novembre 2024 : 1 fois par mois minimum



Désherbage

Il sera désormais plus fréquent, notamment du printemps à l'automne. Équipés d'outils adaptés, les agents retirent les mauvaises herbes situées sur les trottoirs et dans les caniveaux.

Avant : 1 fois par an

À partir de novembre 2024 : d'avril à octobre sur toute la ville

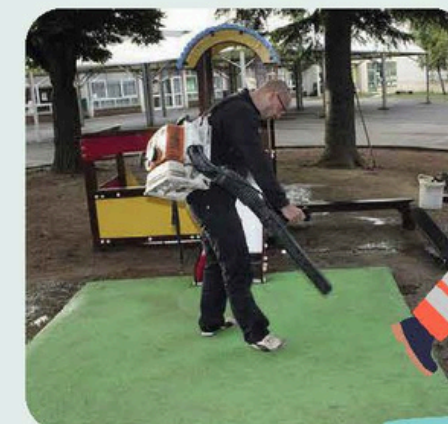


Nettoyage des aires de jeux

Chewing-gum sous un toboggan, fiente de pigeon... Les aires de jeux seront désormais nettoyées plus régulièrement, à haute pression et au karcher.

Avant : 1 fois par an

À partir de novembre 2024 : 1 fois par trimestre minimum



Ramassage des petits dépôts sauvages

Pneus, planches, gravats, petit mobilier sont autant de déchets considérés comme des petits dépôts sauvages dès qu'ils sont abandonnés sur la voie publique. La Ville mobilise un camion chaque jour pour réaliser la collecte de ces déchets sauvages. La syndicat Azur assure quant à lui un passage chaque après-midi pour collecter les dépôts les plus gros.

Rythme inchangé : 1 tournée quotidienne par camion



ZÉRO TOLÉRANCE POUR LES DÉPÔTS SAUVAGES

Pour une ville plus propre, la municipalité va également redéployer ses équipes d'ASVP et de policiers municipaux sur la verbalisation des dépôts sauvages. L'abandon des déchets sur la voie publique est en effet une infraction qui peut être punie d'une contravention de 135 euros. Cela devient même un délit passible d'une amende de 1 500 à 3 750 euros si les déchets sont apportés à l'aide d'un véhicule.

Nettoyage des parcs

Cette mission continuera d'être assurée par l'équipe municipale de la propreté. Ce nettoyage consiste à collecter les déchets jetés dans l'ensemble des squares et parcs à l'aide d'une pince.

Avant : 1 fois par semaine

À partir de novembre 2024 : tous les jours

